



Conseil économique et social

Distr. générale
30 octobre 2009
Français
Original: anglais
Anglais et français seulement

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie

Cinquante-neuvième session

Genève, 12-15 janvier 2010

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquante-neuvième session^{1, 2, 3}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 12 janvier 2010, à 14 h 30,
et s'achèvera le vendredi 15 janvier 2010, à 12 h 30

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leur exemplaire des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grpe/grpeage.html>). À titre exceptionnel, les documents peuvent aussi être obtenus par courrier électronique (romain.hubert@unece.org) ou par télécopie (41 22 9170039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les participants sont priés de remplir une formule d'inscription qu'ils peuvent télécharger sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>). Ils sont priés de la renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard une semaine avant la session, soit par courrier électronique (nelly.enonler@unece.org) soit par télécopie (41 22 9170039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir une plaquette d'identité à la Section de la sécurité et de la sûreté, installée au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficultés, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 73570 ou 71112). Pour consulter une carte du Palais des Nations ou obtenir d'autres renseignements utiles, prière de vous rendre sur le site Web <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

³ Les renseignements relatifs aux réunions informelles organisées en liaison avec la session du Groupe de travail figurent dans le document informel n^o GRPE-59-01, qui est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grpe/grpeinf59.html>.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Moteurs des véhicules utilitaires lourds
 - a) Émissions hors cycle (OCE) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 4 et 5
 - b) Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 6 à 9
(ECE/TRANS/WP.29/2009/114)
(ECE/TRANS/WP.29/2009/121)
(ECE/TRANS/WP.29/2009/122)
 - c) Prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 10 à 12
(ECE/TRANS/WP.29/2009/113)
(ECE/TRANS/WP.29/2009/115)
3. Programme de mesure des particules (PMP) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 14 à 16
4. Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 17 à 21
(ECE/TRANS/WP.29/2009/132)
(ECE/TRANS/WP.29/2009/133)
ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/2
5. Protocole d'essai de mesure des émissions des engins mobiles non routiers (NRMM) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 22 à 25
(ECE/TRANS/WP.29/2009/118)
(ECE/TRANS/WP.29/2009/119)
(ECE/TRANS/WP.29/2009/120)
6. Amendements à des Règlements CEE
 - a) Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules utilitaires légers (WLTP) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 26 à 32
(ECE/TRANS/WP.29/2009/131)
 - b) Véhicules fonctionnant au gaz (GFV) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 33 à 35
 - c) Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 36 à 39
ECE/TRANS/WP.29/2009/57 et Corr.1
ECE/TRANS/WP.29/2009/134
ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2009/8
 - d) Règlement n° 101 (Émissions de CO₂/consommation de carburant) ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 40 et 41
(ECE/TRANS/WP.29/2009/116)

- | | | |
|-----|--|--|
| e) | Règlement n° 115 (Équipements de conversion pour GPL et GNC) | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 42 et 43
(ECE/TRANS/WP.29/2009/117) |
| 7. | Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE) | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 44 et 45 |
| 8. | Véhicules écocompatibles (EFV) | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 46 à 49 |
| 9. | Qualité des carburants (FQ) | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 50
ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/3
ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/4 |
| 10. | Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/58, par. 51 |
| 11. | Questions diverses | |

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur du Forum mondial (TRANS/WP.29/690 et Amend.1), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Moteurs des véhicules utilitaires lourds

a) Émissions hors cycle (OCE)

Le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) souhaitera peut-être être informé de l'état d'avancement de l'inscription au Registre mondial du RTM n° 10 sur les émissions hors cycle.

b) Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)

Le GRPE souhaitera peut-être être informé de l'état d'avancement de l'inscription au Registre mondial de l'amendement 1 au RTM n° 4 sur la procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds, ainsi que de la proposition correspondante visant à un alignement sur les dispositions du Règlement n° 49.

c) Prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD)

Le GRPE souhaitera peut-être recevoir des informations sur l'état d'avancement de l'inscription au Registre mondial du rectificatif 1 au RTM n° 5 sur les prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds.

3. Programme de mesure des particules (PMP)

Le GRPE est censé être informé par le Président du groupe de travail PMP des résultats des programmes de validation pour les véhicules utilitaires légers et lourds et les voitures particulières.

4. Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)

Le GRPE souhaitera peut-être recevoir du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 un avis détaillé concernant l'introduction de prescriptions fonctionnelles dans le RTM n° 2 sur le cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles. Le GRPE est censé examiner une proposition de l'Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA) concernant l'introduction de valeurs limites d'émission dans le RTM n° 2.

5. Protocole d'essai de mesure des émissions des engins mobiles non routiers (NRMM)

Le GRPE souhaitera peut-être être informé de l'état d'avancement de l'inscription au Registre mondial du RTM sur le protocole d'essai de mesure des émissions des engins mobiles non routiers, ainsi que de l'élaboration de son rapport final et du document d'orientation.

6. Amendements à des Règlements CEE

a) Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les véhicules utilitaires légers (WLTP)

Le GRPE souhaitera peut-être être informé par le Président du groupe informel des progrès accomplis par le groupe de travail WLTP lors de la réunion tenue avant la session proprement dite du GRPE.

b) Véhicules fonctionnant au gaz (GFV)

Le GRPE souhaitera peut-être être informé par le Président du groupe de travail GFV des résultats de la réunion tenue avant la session proprement dite du GRPE.

c) Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁)

Le GRPE a été prié de réexaminer les propositions d'amendement au Règlement n° 83 visant à introduire les prescriptions Euro 5. Le GRPE est convenu de reprendre l'examen de la proposition de l'Allemagne visant à préciser et à mettre à jour les caractéristiques de l'analyseur d'hydrocarbures de type détecteur à ionisation de flamme (DIF).

d) Règlement n° 101 (Émissions de CO₂/consommation de carburant)

Le GRPE souhaitera peut-être être informé de l'état d'avancement de sa proposition visant à aligner le Règlement n° 101 sur le Règlement n° 83, en ce qui concerne la procédure d'essai de mesure des émissions des véhicules équipés d'un dispositif à régénération périodique.

e) **Règlement n° 115 (Équipements de conversion pour GPL et GNC)**

Le GRPE souhaitera peut-être examiner une proposition d'amendement au Règlement n° 115 concernant, le cas échéant, les définitions des équipements de conversion.

7. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE)

Le GRPE recevra des informations actualisées du Directeur du projet HFCV sur les activités récentes du sous-groupe.

8. Véhicules écocompatibles (EFV)

Le GRPE sera informé par le Président du groupe informel des progrès accomplis par le groupe durant sa réunion tenue à New Delhi le 25 novembre 2009. Il examinera l'ordre du jour provisoire de la réunion que le groupe envisage de tenir le vendredi, après la clôture de la session proprement dite du GRPE.

9. Qualité des carburants (FQ)

Le GRPE souhaitera peut-être examiner les résultats de la réunion du groupe de travail FQ tenue avant la session proprement dite du GRPE.

10. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions

Le GRPE souhaitera peut-être poursuivre l'échange de vues sur les législations nationales ou régionales et les prescriptions internationales concernant les émissions.

11. Questions diverses

Le GRPE souhaitera peut-être examiner toute autre question, le cas échéant.
